

● (2205)

Et une province qui a des revenus peut-être moindres, et qui est plus petite, comme l'Île-du-Prince-Édouard, impose ses citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard, comme Canadiens, à 32.03 p. 100. Monsieur le président, concernant cette situation, je pourrais continuer à faire valoir toute cette mascarade, laquelle se continue avec les transferts fiscaux. Il a même coupé un programme qui s'appelait OSE. Évidemment, beaucoup de gens se diront qu'il n'a pas coupé beaucoup, parce que, enfin, il a coupé de la publicité. Cette mascarade, monsieur le président, c'est qu'on essaie de passer systématiquement un sapin aux Québécois, et l'on dit que c'est toujours un bon gouvernement. On se targue d'être un bon gouvernement. On se veut, pour ainsi dire, un gouvernement qui dit aux conférences fédérales-provinciales: Afin d'améliorer une situation, on le boycotte! On peut les nommer, monsieur le président, on sait le boycottage que fait le gouvernement du Québec. Par exemple, au ministère de l'Agriculture on a vu les fonctionnaires refuser de participer à un symposium organisé avec les provinces ici même, à Ottawa. On se dit un bon gouvernement qui veut apporter des fonds à la province de Québec, pour les citoyens du Québec. Mais lorsqu'il s'agit d'en discuter, on n'y vient pas.

On a vu lors de la conférence sur le statut de la femme à Vancouver un boycottage de la part du gouvernement du Québec. On a encore vu lors de la conférence des ministres de la Justice, que la province de Québec a boycotté la conférence fédérale-provinciale. On a aussi boycotté la conférence fédérale-provinciale sur le tourisme se disant que, en effet, on est un bon gouvernement, on veut représenter les Québécois. On veut leur faire valoir, à ce moment-là, qu'il y a beaucoup d'argent peut-être à aller chercher à Ottawa, parce qu'on nous dit: Amenez-les! Cependant lorsqu'il est temps de faire valoir ses droits de Québécois on ne veut pas effectivement y venir. On ne veut pas faire valoir les droits des Québécois. D'où la question que je posais encore sur cette situation de mascarade de données fautives, de présentation de tableau pour un plan quinquennal sur les transferts fiscaux, mais cependant en présentant uniquement l'année 1982-1983. Évidemment, si M. Lévesque et ses acolytes savent bien lire la langue française, un plan quinquennal, c'est toujours un plan de cinq ans. Mais non, on nous fait un tableau à l'effet que c'est un plan d'une année seulement. Alors sur ces situations, monsieur le président, je ne pouvais demeurer plus longtemps à mon siège et je désirais demander au ministre quelle était la situation réelle relative aux transferts fiscaux pour le Québec.

M. Pierre Deniger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le président, qu'on me permette tout d'abord de remercier le député de Lotbinière (M. Dubois) de prendre vraiment à cœur les intérêts de tous les Québécois en soulevant ce soir cette question qui est si pertinente à la réalité politique canadienne aujourd'hui même. Comme tous les députés ici à la Chambre, j'ai été plus qu'étonné d'entendre le premier ministre séparatiste René Lévesque dire, la semaine dernière à la conférence des premiers ministres, que le gouvernement du Québec subirait une perte en 1982-1983 au titre des arrangements fiscaux.

C'est incroyable, monsieur le président, lorsque l'on sait très bien, et cela sans équivoque et sans aucune hésitation, que les Québécois recevraient en 1982-1983, tout de suite, en vertu des propositions du gouvernement canadien, 5,326 millions de

L'ajournement

dollars, alors qu'en 1981-1982 le gouvernement du Québec recevait 4,987 millions de dollars. D'après mes chiffres, c'est évident que le Québec réalisera donc en 1982-1983 un gain de 339 millions sur l'année précédente. En fait les transferts du trésor fédéral au gouvernement du Québec en vertu des arrangements fiscaux augmenteront de près de 7 p. 100 en 1982-1983. Pour les cinq prochaines années, soit les années 1982-1983 à 1986-1987, les transferts du Québec augmenteront annuellement en moyenne de 12.2 p. 100 pour atteindre 8.4 milliards de dollars en 1986-1987. Cette somme de 8.4 milliards en 1986-1987, c'est beaucoup d'argent, monsieur le président, que le gouvernement canadien, par le biais de l'impôt de tous les contribuables canadiens, déverse aux Québécois. Il serait peut-être utile pour bien comprendre les chiffres du premier ministre Lévesque de savoir sur quoi il s'est basé pour arriver à une perte au Québec, alors que les chiffres mêmes prouvent le contraire. D'abord, monsieur le président, M. Lévesque pose comme première hypothèse que le régime de péréquation qui se termine le 31 mars 1982 se continuerait au-delà de cette date. Or de l'avis même de son ministre des Finances, M. Parizeau, cette hypothèse ne devrait pas être retenue. Et voici ce que M. Parizeau disait à l'université Laval le 17 septembre 1981, et je cite:

En fait, la richesse rapidement croissante de l'Alberta a tellement contribué à augmenter la moyenne nationale, que l'Ontario est tombée en dessous et devrait donc être considérée comme province pauvre. Cela est ridicule, dit le gouvernement fédéral; il faut revoir la formule. On n'en disconvient pas.

M. Parizeau est donc d'accord sur le fait de revoir cette formule en vue de la rendre plus équitable pour tous les Canadiens. De plus, et cela est très important, monsieur le président, M. Lévesque et M. Parizeau ne tiennent pas compte de la valeur des points d'impôt qui lui ont été transférés, alors qu'une partie très importante, justement de ces transferts fédéraux aux provinces, se fait sous cette forme. Comme le disait le très honorable premier ministre (M. Trudeau) lors de la séance de clôture de la conférence, il faut tenir compte de ces transferts d'impôt, et je cite:

Les données utilisées par M. Lévesque ne tiennent aucunement compte des points d'impôt qui sont transférés.

Et si vous me permettez, monsieur le président . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a la parole.

● (2210)

[Traduction]

LES PÊCHES—A) LA DÉCISION DU GROUPE D'ÉTUDE DE NE PAS TENIR D'AUDIENCES PUBLIQUES.
B) LA REPRÉSENTATION DES PÊCHEURS

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de poser au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) des questions au sujet de la nomination d'un groupe d'étude chargé d'enquêter sur la situation désespérée dans laquelle se trouvent les pêches de l'Atlantique en raison de la conjoncture actuelle. Comme chacun sait, le gouvernement et le ministre ne nous donnent jamais une seule réponse valable, feignant d'ignorer la situation qui est évidente depuis bien des mois. Ils sont même allés jusqu'à dire qu'un document ministériel serait présenté en janvier pour remédier aux problèmes des pêches de la côte est, et, apparemment, comme personne n'a pu trouver de solution quelconque dans ce document, le gouvernement a nommé un